

# **AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE**

## **PROJET D'ELABORATION DU PLU ET DU SPR DE BARBIZON**

Par arrêté n°2019-25 du 12 août 2019, le Président de la communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau a ordonné l'ouverture de l'enquête publique conjointe sur l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme et du Site Patrimonial Remarquable de Barbizon.

A cet effet, la vice-présidente du tribunal administratif de Melun a désigné M. Jean-Marc VERZELEN, en qualité de commissaire enquêteur.

### **L'enquête publique se déroulera du 4 septembre 2019 au 7 octobre 2019**

en mairie de Barbizon (siège de l'enquête publique) aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le commissaire enquêteur recevra le public aux lieux et horaires suivants :

- Le jeudi 5 septembre 2019 entre 14h et 17h en Mairie de Barbizon
- Le mercredi 18 septembre 2019 entre 9h et 12h en Mairie de Barbizon
- Le samedi 28 septembre 2019 entre 9h et 12h en Mairie de Barbizon
- Le lundi 7 octobre 2019 entre 15h et 18h en Mairie de Barbizon

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique sera disponible en mairie de Barbizon (siège de l'enquête publique) 13 Grande Rue – 77630 Barbizon où le public pourra en prendre connaissance pendant les heures habituelles d'ouverture (le lundi de 14h à 18h et du mardi au samedi de 9h à 12h).

Il sera également disponible à l'adresse suivante : [www.pays-fontainebleau.fr/enquetepublique5](http://www.pays-fontainebleau.fr/enquetepublique5), sur le site internet de la commune de Barbizon <http://www.barbizon.fr/> et sur des postes informatiques au siège de la communauté d'agglomération et en mairie de Barbizon.

Le public pourra consigner ses observations, propositions et contre-propositions :

- sur le registre papier ouvert à cet effet, à feuillets non mobiles cotés et paraphés par le commissaire enquêteur qui sera tenu à la disposition du public au siège de la mairie de Barbizon pendant la durée de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture.
- par courrier postal avant le 7 octobre 2019 à 18h à l'attention de Jean-Marc VERZELEN, commissaire enquêteur au siège de l'enquête en mairie de Barbizon - 13 Grande Rue – 77630 Barbizon
- En ligne sur [www.pays-fontainebleau.fr/enquetepublique5](http://www.pays-fontainebleau.fr/enquetepublique5)

Ces observations, propositions et contre-propositions seront tenus dans les meilleurs délais à la disposition du public au siège de l'enquête et seront accessibles sur le site internet <http://www.barbizon.fr/> et sur le site [www.pays-fontainebleau.fr/enquetepublique5](http://www.pays-fontainebleau.fr/enquetepublique5) pendant toute la durée de l'enquête.

Les dossiers soumis à l'enquête publique comprennent :

- Pour le PLU :
  - o Le dossier d'élaboration du PLU arrêté en conseil communautaire
  - o Les avis des personnes publiques associées et consultées
  - o L'avis de l'autorité environnementale
  - o Le bilan de la concertation
- Pour le SPR :
  - o Le dossier d'élaboration du SPR arrêté en conseil communautaire
  - o Les avis des personnes publiques associées et consultées
  - o L'avis de l'autorité environnementale
  - o Le bilan de la concertation

Il n'est pas prévu de réunion d'information et d'échanges.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public au siège de la communauté d'agglomération et en mairie de Barbizon et à la préfecture de Seine-et-Marne aux jours et heures habituels d'ouvertures où ils pourront être consultés dès leur réception et pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête publique.

A l'issue de l'enquête publique, les dossiers de plan local d'urbanisme et de site patrimonial remarquable seront soumis pour approbation au conseil communautaire, éventuellement amendés pour tenir compte des résultats de l'enquête.